

FONDATION ALEXANDRE-PARKS FOUNDATION

Le présent document ne constitue pas un contrat, mais formalise un accord d'engagement moral entre le/la titulaire de la Bourse d'études supérieures Alexandre-Parks (BESAP) et la Fondation Alexandre-Parks Foundation (Fondation AP), située au 30, rue Beaudouin, Grande-Digue, Nouveau-Brunswick, E4R 3V9.

OBJET

Le présent protocole a pour objet de régir les modalités d'attribution de la BESAP à le/la boursier.ère, à partir des fonds recueillis par la Fondation AP

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE

2.1 Montant :

Cette bourse a une valeur minimale de 1 000 \$ et peut atteindre une valeur de 10 000 \$ par candidature annuellement. La valeur de la bourse sera sujette à l'approbation budgétaire du conseil d'administration de la Fondation AP.

2.2 Engagement de le/la titulaire de la BESAP :

2.2. a) En acceptant la BESAP, le/la boursier.ère s'engage à :

- Respecter les règles générales entourant la réalisation d'études doctorales à l'Université de Moncton.
- Participer à une activité-bénéfice de la Fondation AP pendant l'année d'obtention de la BESAP (à moins d'exception de maladie ou autre).
- Remettre sa photo avec son consentement à la Fondation AP, afin qu'elle puisse utiliser celle-ci dans des publicités autour de la BESAP.
- Mentionner l'appui financière reçu de la Fondation AP (ex : « Nous remercions la Fondation Alexandre-Parks Foundation de son soutien financier ») dans la langue de la présentation avec le logo dans toutes les réalisations scientifiques (ex : présentations, conférences, entrevus, médias, publications) pendant la période de bourse.
- Soumettre un rapport (demi-page) à la Fondation AP dans les 30 jours suivants la fin de la période de support financier. Le rapport doit fournir l'état d'avancement de ses travaux de recherche ainsi qu'une liste des réalisations scientifiques où le support financier de la Fondation AP a été reconnu. Ces informations seront également utilisées pour des fins de publicité par la Fondation AP.

2.2. b) La remise de la Bourse d'études supérieures Alexandre-Parks (BESAP)

La remise de la BESAP peut avoir lieu lors de différents événements, tels que :

- Une réunion spéciale des membres du conseil d'administration de la Fondation AP où l'accord d'engagement de la bourse signé.
- Un événement-bénéfice, tel que le tournoi de golf annuel ou un dîner.

DURÉE DE L'ACCORD

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ la présente entente en double exemplaire :

À Moncton ce jour _____ du mois _____ 20__.

Le/la boursier.ère : _____

La Fondation AP : _____ Nicole Gautreau Parks,
Présidente,
Fondation Alexandre-Parks Foundation

FONDATION ALEXANDRE-PARKS FOUNDATION

LETTRÉ
D'ENGAGEMENT
MORAL

ANNEXE 1

Engagement moral entre le/la titulaire de la bourse d'études Alexandre-Parks et la
Fondation Alexandre-Parks Foundation

DATE	Fondation AP	Boursier.ère de la BESAP
Avant la fin janvier		Le/la boursier.ère envoie une preuve de son inscription active au programme du doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton.
Février	Annonce du concours annuel de la BESAP incluant le montant.	
Mi-février	2 ^e versement de la BESAP est remis.	
15 mai	Date limite du concours annuel de la BESAP	
Début juin	La Fondation AP envoie les dossiers des candidatures au comité de sélection de la BESAP.	
30 juin	Les résultats des évaluations sont remis à la Fondation AP.	
Avant la fin juillet	La Fondation AP avise les candidatures des résultats du concours.	
Avant la fin août		Le/la boursier.ère envoie un courriel à la Fondation AP de l'acceptation ou le refus de la BESAP.
	Une fois la confirmation d'acceptation est reçue à la Fondation AP, une lettre d'engagement sera envoyée au/à la boursier.ère	
Avant la fin septembre		Le/la boursier.ère envoie une preuve de son inscription active au programme du doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton.
		Le/la boursier.ère envoie une copie de la lettre d'engagement signée avec une photo numérique.
Avant la fin octobre	1 ^{er} versement de la BESAP est envoyé.	